

Abonnement saison hiver 2017/2018

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMAP DU BOCAGE – produits laitiers vache

Siège social : Maison des Associations - 40ter square des Caraïbes - 35400 SAINT MALO

.....,
membre adhérent de l'AMAP du Bocage, à jour de ma cotisation, souscrit un abonnement pour la saison, soit 13 distributions à : (cocher les cases correspondantes)

- panier 1 – 4 yaourts nature	13x	x 2,40 € =	€
- panier 2 – tomme au cidre	13x	x 2,40€ =	€
- panier 3 – tomme nature	13x	x 2,40 € =	€
- panier 4 – galette de Baguer	13x	x 2,40€ =	€
- panier 5 – fromage frais	13x	x 2,40€ =	€
- panier 6 – fromage ail et fines herbes	13x	x 2,40€ =	€
- panier 7 – fromage blanc 500 g battu.	13x	x 2,40€ =	€
- panier 8 – fromage blanc 500g non battu	13x	x 2,40€ =	€

➤ **SOIT UN TOTAL DE**€

Cet abonnement garantit des produits laitiers de brebis qui bénéficient de soins favorisant:

- la prévention en amont
- le bien être animal
- le recours à l'homéopathie si besoin
- de nourriture garantie sans engrais chimiques ni pesticides

disponibles à mesure de leur fabrication, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la production de la saison.

Modalités de prélèvement : (cocher la case correspondante)

- 1 versement :€
- 2 versements :€ à l'inscription, € en janvier

Les chèques sont libellés à l'ordre de « **Lauriane Lereau** ».

Pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison, le montant sera établi au prorata des distributions restantes.

Partage de la récolte :

Les distributions ont lieu une semaine sur 2, les mercredis de 18h30 à 19h30, salle du Lévy à St Malo à compter du 4 octobre 2017

Si je ne peux me déplacer, je mandate une personne de mes relations pour venir chercher le panier à ma place, sachant qu'aucun remboursement ni report à la quinzaine suivante ne seront effectués. Les paniers non enlevés par les adhérents seront remis à une œuvre caritative.

Signature de l'adhérent

Fait à

le.....